Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le 28/09/2023
ID : 084-218400190-20230911-DEL_2023_122-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2023

DEL_2023_122
Direction des Finances
Nomenclature : 7.1.2

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2

L'an deux mille vingt trois, le onze septembre à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 5 septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 22
M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

Représentés(es) : 4
M. BLANC par M. ZILIO
M. SAEZ par M. AUZAS
Mme PAGES par M. MARECHAL
M. BERNE par Mme ROUBY

Absents(es) :7
M. RAOUX, M. MORAND, Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme FOURNIER, Mme CALERO, M. DUMAS

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	22	26	26	0	0

RAPPORTEUR : M. ZILIO

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex
Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr

Envoyé en préfecture le 25/09/2023
Reçu en préfecture le 25/09/2023
Publié le
ID : 084-218400190-20230911-DEL_2023_122-DE

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2023

Vu la délibération n° DEL_2023_56 du 3 avril 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Bollène, complétée par la délibération n° DEL_2023_101 du 26 juin 2023 portant décision modificative n° 1,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires sur le Budget Principal 2023, visant à adapter les moyens aux besoins, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Dépenses Réelles		
014	Atténuation de produits	- 85 741,00 €
Dépenses d'ordre		
023	Virement à la section d'investissement	95 071,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**9 330,00 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Recettes Réelles		
74	Dotations et participations	9 330,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**9 330,00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Dépenses Réelles		
23	Immobilisations en cours	85 500,00 €
27	Autres Immobilisations Financière	51 225,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**136 725,00 €**

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	**Objet**	**Montant en €**
Recettes Réelles		
13	Subventions reçues	41 654,00 €
Recettes d'ordre		
021	Virement de la section de fonctionnement	95 071,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**136 725,00 €**

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex
Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr

Département de Vaucluse

Ville de Bollène

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2023

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2023 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le Budget Principal 2023 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **l'Unanimité** des suffrages exprimés,

DECIDE

- d'adopter la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2023 de la commune de Bollène, équilibrée par section, en dépenses et en recettes, aux conditions énoncées ci-dessus,

- de modifier le Budget Principal 2023 de la commune de Bollène comme précisé ci-dessus.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN

MAIRIE DE BOLLENE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Signé électroniquement par : Anthony ZILIO
Date de signature : 22/09/2023
Qualité : Maire de Bollène

Mairie – Place Reynaud de la Gardette – B.P.207 –84505 Bollène Cedex
Téléphone : 04 90 40 51 00 – Fax : 04 90 40 51 72 – Courriel : mairie@ville-bollene.fr – Site internet : www.ville-bollene.fr